



Info générale

● IDENTIFICATION DU **TRAVAILLEUR**

Nom

Prénom

Numéro du registre national individuel.
Ce numéro est indispensable pour le paiement de vos indemnités.

Adresse

Adresse à remplir uniquement si le Nom et le Numéro du registre national ne sont pas complétés ou si vous résidez à une adresse autre que votre adresse officielle.

Tél.

E-mail

Dans le cas où vous n'êtes pas imposable en Belgique, veuillez joindre en annexe l'attestation du pays dans lequel vous êtes imposé.

● **Contrat de travail**

Indiquez la nature du contrat

durée indéterminée

durée déterminée jusqu'au

Rémunération de base par heure- jour- mois

(biffer les mentions inutiles)

● **A remplir par le travailleur**

Je choisis le français pour tous les contacts avec le FFE.

Ik kies het Nederlands voor alle contacten met het FSO.

A remplir par le gestionnaire du dossier du syndicat

● **Affilié à quel syndicat**

Service juridique/Centrale/service interprofessionnel (+ localisation)

.....

.....

.....

● **Paiement des indemnités**

Vous souhaitez recevoir les indemnités

sur votre compte bancaire

IBAN

BIC

sur un autre compte bancaire

de (nom)

IBAN

BIC

Vignette mutuelle (obligatoire si le travailleur était malade au moment du licenciement)

● IDENTIFICATION DE L'**EMPLOYEUR**

Nom

Adresse du siège social

Adresse du siège social à remplir uniquement si le Nom et le Numéro BCE ne sont pas complétés

Siège d'exploitation (si différent du siège social)

.....

.....

N° BCE _____

Pour les **indemnités contractuelles** (e.a. arriéré de salaire, préavis presté, prime de fin d'année, pécule de vacances, indemnité de rupture ...) allez à la page **2** et **3**.

Pour le **complément d'entreprise** (avant: indemnité complémentaire de prépension), allez à la page **4**.

Info

Adresse du Fonds
Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises
Bd de l'Empereur 7 - 1000 Bruxelles - tél. 02 513 77 56 - fax 02 513 44 88 - E-mail: client@fsoffe.fgov.be - www.onem.be/ffe
Vous trouvez un manuel explicatif sous la rubrique documentation > formulaires.

Ces données sont collectées dans le cadre de nos missions légales. Elles sont traitées et conservées dans des fichiers informatisés, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR). Le responsable du traitement des données est le FFE. Les informations relatives à la protection de ces données se trouvent dans la déclaration de confidentialité sur le site internet (www.onem.be/ffe/declaration-de-confidentialite).

Indemnités contractuelles

Acompte global reçu (brut/net) EUR

- **Rémunérations et indemnités** (par ex: arriéré de salaire, préavis presté, prime de fin d'année, ...)

Nature - des rémunérations - des indemnités	Base juridique (p.ex. CCT de l'entreprise, contrat de travail + copie éventuelle en annexe)	Période	Nombres de jours/heures réclamés	Montant Brut EUR	Acompte reçu EUR Brut/Net

- **Pécule de vacances** dû à l'employé au moment de la fin du contrat.

Nature du pécule de vacances	Salaire sur lequel le pécule est calculé	Mode de calcul	Montant brut EUR	Acompte reçu EUR Brut/Net
Simple pécule accordé durant l'année de licenciement.				
Double pécule accordé durant l'année de licenciement.				
Simple pécule accordé avant l'année de licenciement.				
Double pécule accordé avant l'année de licenciement.				
Autres				

- **Indemnité de rupture** (préavis non presté).

Dernière rémunération majorée EUR par heure- jour- semaine- mois
Composition de la rémunération majorée
.....
Nombre d'unités à payer heures- jours- semaines- mois
* si l'ancienneté couvre une période antérieure au 01.01.2014 et postérieure au 01.01.2014:
unités sur base de l'ancienneté acquise avant le 01.01.2014 heures- jours- semaines- mois
unités sur base de l'ancienneté acquise après le 01.01.2014 semaines
Montant brut de l'indemnité de rupture due EUR
Acompte reçu (brut/net)..... EUR
Si vous avez été repris dans le cadre d'une reprise après faillite, vous pouvez avoir droit à une indemnité de transition pour la période d'inactivité. Le FFE vous versera alors une indemnité de transition si vous n'avez pas reçu d'indemnité de rupture ou si vous n'avez reçu qu'une indemnité de rupture partielle, sur la base des détails de l'indemnité de rupture indiqués ci-dessus. Pour recevoir une indemnité de transition, il est requis que vous remplissiez les données relatives à l'indemnité de rupture.

Information sur les plafonds d'intervention du FFE

Fermetures avec date légale de fermeture jusqu'au 30.06.2022 inclus	Fermetures avec date légale de fermeture à partir du 01.07.2022
Montant plafond global avec plafonds spécifiques: maximum 25.000 EUR brut <ul style="list-style-type: none"> — Rémunérations et avantages max.6.750 EUR brut — Pécule de vacances employé max.4.500 EUR brut — Indemnité de rupture ou transition <solde> 	Montant plafond global sans plafonds spécifiques: maximum 30.500 EUR brut

<p>● A COMPLETER PAR LE TRAVAILLEUR</p> <p>J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration (page 1 à 3) est sincère, véritable et complète.</p> <p>Fait à</p> <p>le [] - [] - 20[]</p> <p>Signature du travailleur</p>	<p>● A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR*</p> <p>J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration (page 1 à 3) est sincère, véritable et complète.</p> <p>Fait à</p> <p>le [] - [] - 20[]</p> <p>Signature de l'employeur* *(curateur, liquidateur ou fondé de pouvoir)</p>
---	---

Complément d'entreprise (avant: indemnité complémentaire de prépension)

- **Montants déjà reçus** (à remplir par l'employeur, le curateur, le liquidateur)

1. Le travailleur a-t-il déjà bénéficié du complément d'entreprise payé par vous/l'employeur?

- non
 oui montant EUR
dernier mois versé

2. Le travailleur a-t-il introduit une demande auprès d'un Fonds de Sécurité d'Existence ou d'un autre organisme?

- non
 oui date de début
montant EUR
dernier mois versé

- **Données pour le calcul du précompte professionnel** (à remplir par le chômeur avec complément d'entreprise)

Données personnelles

Etes-vous handicapé(e) à plus de 66 %?

- oui non

Nombre de personnes à charge (autre(s) que l'épouse- l'époux – ou le (la) cohabitant(e) légal(e))

- Enfant(s)**
Dont enfant(s) handicapé(s) à plus de 66 %
 Autre(s) personne(s) (+ lien de parenté)
Dont personne(s) handicapée(s) à plus de 66 %

- **Données concernant l'épouse – l'époux - ou le (la) cohabitant(e) légal(e)**

Votre épouse – époux – ou cohabitant(e) légal(e) est-il (elle) handicapé(e) à + de 66 %?

- oui non

Les revenus professionnels (qui ne sont pas uniquement constitués de pensions, rentes ou revenus y assimilés) de votre épouse – époux – ou de votre cohabitant(e) légal(e) sont-ils supérieurs à 290 EUR net par mois?

- oui non

Votre épouse – époux – ou votre cohabitant(e) légal(e) bénéficie-t-il (elle) de revenus professionnels constitués uniquement de pensions, rentes ou revenus y assimilés?

- non
 oui
 moins de 174 EUR par mois
 entre 174 EUR et 579 EUR par mois
 plus de 579 EUR par mois

- **A COMPLETER PAR LE CHOMEUR AVEC COMPLÉMENT D'ENTREPRISE** (avant: prépensionné)

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration (page 1 à 4) est sincère, véritable et complète et déclarée au rang de l' art. 19, 3^e ter de la loi hypothécaire.

Fait à

Le []-[]-[] - 20 []-[]-[]

Signature du **chômeur avec complément d'entreprise**

- **A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR***

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration (page 1 à 4) est sincère, véritable et complète et j'accepte le montant total dans le passif privilégié au rang de l' art. 19, 3^e ter de la loi hypothécaire.

Fait à

le []-[]-[] - 20 []-[]-[]

Signature de l'**employeur***

*(curateur, liquidateur ou fondé de pouvoir)